Auditor General of Canada

1984–85 Estimates

Part III

Expenditure Plan

33

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1985-III-55
ISBN 0-660-52471-6

Canada: $6.00
Other countries: $7.20

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Auditor General of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Section I
Program Overview

5
A. Highlights 6
B. Financial Summary
C. Background 6
1. Introduction 7
2. Legal Mandate 7
3. Program Objective 7
4. Program Description 9
5. Program Organization for Delivery
D. Planning Perspective 12
1. Environment 12
2. Initiatives 13
3. Program Effectiveness 15
4. Resource Justification

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object 18
1. Expenditures by Object 19
2. Personnel Expenditures 20
3. Grants and Contributions 21
B. Cost Analysis
C. Additional Information
1. Significant Sections of the Auditor General Act Pertaining to the Mandate of the Auditor General 22
2. 1984-85 List of Audits 24

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $37,132,000 in support of the Auditor General Program. The remaining expenditures, estimated at $3,472,000 for pensions and other employee benefits and for the Auditor General's salary, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Budgetary			
Vote 25 - Auditor General - Program expenditures, the grant listed in the Estimates and contribution...	**37,132,000**	35,476,000	1,656,000
Statutory - Salary of the Auditor General.....	**103,000**	92,600	10,400*
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans.....	**3,369,000**	2,895,000	474,000
Total Program.....	**40,604,000**	38,463,600	2,140,400

* Increase covers a 2-year period

Section I
Program Overview

A. Highlights

- In arriving at the 1984-85 Main Estimates requirements, the Office has again this year maintained the same level of expenditures as set out in the prior years Estimates, with an adjustment for price increases (see page 6).
- During 1984-85, the Office plans to carry out 204 audits at a total cost of $40.6 million (see page 17).
- Planned person-years are increased by 52 to 640 person-years due to a change in the mix of resource utilization (see page 19).
- The Office is implementing Program Evaluation and Internal Audit which will be fully functional in 1984-85 (see page 13).
- The Office expects to assume responsibility for the payment of an annual grant to the International Organization of Supreme Audit Institutions (see page 20).

B. Financial Summary

Figure 1: Financial Summary ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Legislative Auditing	40,604	38,038	2,566
Planned person-years	640	588	52

- The increase of $2.6 million in the 1984-85 requirements over the 1983-84 Forecast is due to the impact of inflation on salaries, employee benefits, goods and services and grants and contributions.
- The increase of 52 person-years is due to the change in the mix of resource utilization from professional services expenditures to salaries and wages.

C. Background

1. Introduction

The Office has a unique position within the federal government structure. The fact that it is part of the legislative branch of the system allows the Audit Office to carry out its work independently of the Government of the day. The principal raison d'être of the Office is to serve the needs of the House of Commons. Accordingly the products of the Office, its various opinions and reports, are produced for direct use by the House of Commons in its scrutiny of government programs, revenues and expenditures. The Office is directly accountable to the House of Commons, through the Public Accounts Committee, for providing audit information that is significant, timely and cost-effectively produced. The Auditor General Act requires the Auditor General to report to the House of Commons anything that he thinks is significant and of a nature that should be brought to its attention. The Act also establishes his right to the information he needs to carry out his work and confirms his position as a servant of Parliament, to which he is answerable. In addition to these distinguishing characteristics, the Office is a separate employer under the Public Service Employment Act, and is exempt from allotment controls in respect of appropriations.

The responsibilities of the Office have changed a number of times during its history. The most recent change occurred in 1977 with the enactment of the Auditor General Act. This change significantly broadened the scope of the work

of the Office and introduced the requirement to report to Parliament on value-for-money considerations. Accordingly, the Office developed the concept and approach of "comprehensive auditing" to meet the requirements of the new Act. Comprehensive audits of departments and agencies are reported in the Auditor General's annual Report to the House of Commons.

2. Legal Mandate

The Auditor General's mandate is set out in the Auditor General Act, 1977. The key provisions of the Act are stated in Section II, C,1 of this document (see page 22.)

In addition to the responsibilities defined in the Auditor General Act, further responsibilities are assigned by sections 67(2), 76 and 77 of the Financial Administration Act in relation to a number of agency and proprietary Crown corporations and other entities.

3. Program Objective

The objective of the Auditor General is to provide appropriate audit information for use by the House of Commons in its scrutiny of government programs, revenues and expenditures.

4. Program Description

Legislative Auditing Activity: The audit of the accounts of Canada, certain Crown corporations and other entities to meet legislative reporting requirements. This would include providing audit opinions on the summary financial statements of Canada and of certain Crown corporations and other entities and bringing to the attention of the House of Commons anything that the Auditor General considers to be significant.

The Legislative Auditing Activity consists of three sub-activities described below:

Audits: This sub-activity includes all the audit work done by the Office. Each year, the Office carries out audits in departments and agencies. A major purpose of these audits is to enable the Auditor General to express an opinion on the summary financial statements of the Government of Canada. This annual work is carried out in accordance with generally accepted auditing standards. It includes various inquiries and tests of financial transactions, systems and controls and any other procedures considered necessary to enable the Auditor General to express his opinion on the government's summary financial statements.

Annual audits also assess departmental and agency compliance with legislative authority. Significant matters arising from the annual audit work are investigated and, as required by section 7(2) of the Auditor General Act, are reported to the House of Commons through audit notes in the Auditor General's annual Report.

The Auditor General also audits many Crown corporations and government-owned corporations. Annual audits of financial systems and controls support the

Auditor General's opinion on the financial statements of these corporations. Any items of significance that the audit may identify are reported to the House of Commons in the Auditor General's annual Report.

Another part of the annual work involves expressing audit opinions on the financial statements of the Yukon Territory and the Northwest Territories. The Auditor General is the auditor for these territories and conducts audit work for these governments and their related corporations.

Finally, on an annual basis, the Office carries out other audit work to provide audit opinions on financial statements or issue other reports. For example, the Auditor General audits international organizations such as the International Civil Aviation Organization and the Northwest Atlantic Fisheries Organization.

In addition to carrying out the annual audits described above, the Auditor General conducts other audits in departments and agencies to fulfil the reporting requirements of section 7(2) of the Auditor General Act. An important focus of these audits is the consideration of value for money. Accordingly, cases are reported in which departments or agencies have made expenditures without due regard to economy and efficiency, or in which satisfactory procedures have not been established to measure and report the effectiveness of programs. The Office intends to carry out such audits in each major government entity and report the results at least once every five years. The Office also conducts audits on a government-wide basis when it is feasible and appropriate to examine issues common to a number of entities by means of a single audit project. Observations and recommendations resulting from these audits are also reported in the Auditor General's annual Report.

Audit work is also conducted at the request of the Governor in Council on any matter relating to the financial affairs of Canada or to public property. As an example, the Auditor General audits the Oil Import Compensation Program.

Organizations audited receive management letters, when appropriate, that provide more detailed information to assist the entity in remedying deficiencies identified during the audit.

Professional and Methodology Development: This sub-activity is carried out in support of the Audits sub-activity and is intended to ensure the quality and consistency of audit work. Professional Development includes the training of staff and students in four broad areas -- accounting, comprehensive auditing, management and communications, and orientation to the Office. Methodology Development includes developing and maintaining audit standards, managing the development of auditing methodology and conducting audit research; quality reviews of financial statements and audit reports of Crown corporations and other entities; and producing studies and analyses of the accountability framework for Crown-owned entities and providing advice to professional staff.

Expenditures under the Professional and Methodology Development sub-activity also include the Office's annual contribution to the Canadian Comprehensive Auditing Foundation. (See Section II, p.20, for details.)

Management Support: This sub-activity includes the central support services in the areas of finance, contract administration, personnel, official languages and administration. Also included under Management Support are the provision of direct support to the Auditor General; program evaluation and internal audit; writing, editing, and publishing information bulletins; and liaison with international and provincial Auditors General and other professional institutes and associations.

Expenditures under the Management Support sub-activity also include the Office's annual grant to the International Organization of Supreme Audit Institutions. (See Section II, p. 20, for details.)

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Legislative Auditing Activity consists of three sub-activities that best reflect how the Office of the Auditor General is working to meet its stated objective. An outline of the three sub-activities is presented in Figure 2.

Figure 2: Activity Structure

Organization Structure: The Office of the Auditor General is composed of four branches and one group, as indicated in Figure 3. In addition to its Ottawa headquarters, Audit Operations has regional offices in Halifax, Montreal, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton and Vancouver.

Audit Operations: This is the largest branch. It is organized on an "envelope" basis, with government operations divided into subject areas. Each envelope is the responsibility of an Assistant Auditor General or Deputy Auditor General. The major responsibility of the Branch is to plan, conduct and report audits carried out in departments, agencies, certain Crown corporations and other entities. The staff located in the regional offices are part of Audit Operations and audit government organizations that have their headquarters in regional centres, or that administer major portions of their programs in the region.

Professional Services: This branch provides professional support to audit teams, plans and conducts some government-wide audits and special studies, and plays an important role in developing comprehensive auditing methodology. The Branch is also responsible for internal training and development and for providing related assistance to some outside organizations through the Canadian Comprehensive Auditing Foundation. (See Section II, p. 20 for details).

Program Evaluation and Internal Audit: This group is responsible for evaluating the results and cost-effectiveness of the Office's program and assessing its internal control systems and practices.

Administrative Services: This branch provides central support services to the Office through five divisions: Finance, Contract Administration, Personnel, Official Languages and Administration.

Executive Office: This branch is responsible for the editorial review, translation and publishing of reports to Parliament. It is also responsible for parliamentary liaison and communications and for co-ordinating strategic planning within the Office; for legal matters involving the Office; and relations with international and provincial Auditors General and other professional institutes and associations. The Executive Office also co-ordinates the Fellowship Program within the Office. Under this Program, auditors and accountants from other countries are on assignment with the Office for one year.

Figure 3: 1984-85 Resources by Organization/Activity ($000)

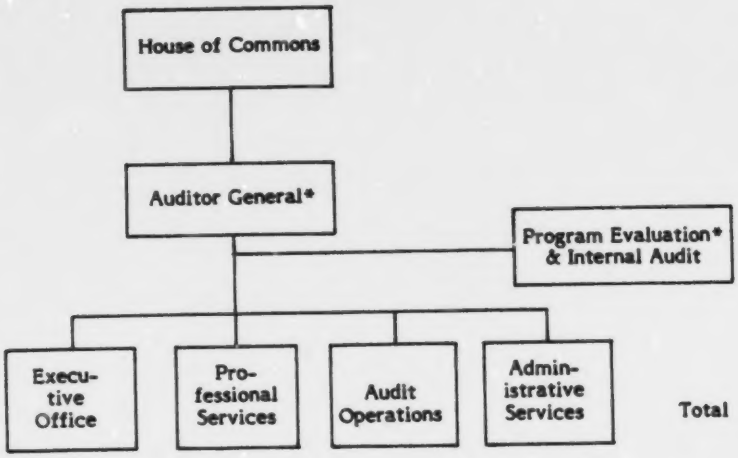

Legislative Auditing	1,830	8,325	23,145	7,304	40.604
Person-Years:					
Headquarters	27	118	249	139	533
Regions			107		107
Total	27	118	356	139	640

*Estimates and Person-Years included in Executive Office.

D. Planning Perspective

1. Environment

The responsibilities and authorities of the Office of the Auditor General are set out in the Auditor General Act. The only expected change to the Act at this time is a request made by the Auditor General to the Government to allow him to report more frequently to the House of Commons than annually, which is the current requirement of the Act. This change, if approved, will not increase the Office's audit work.

The factors that can significantly affect the work of the Office are:

- growth in the amount of government revenues and expenditures;
- increases in the scope and complexity of government operations and Crown corporation audit engagements;
- changes in government organization;
- changes in the nature and quality of accounting and reporting standards of the government; and
- changes in the quality of financial and management control systems in government departments and agencies, including the extent of internal auditing and evaluation.

One area where the scope of government operations has increased enormously is in the area of Crown-owned entities. How this growth will affect the Office is not fully known at this time.

2. Initiatives

In addition to our usual audit activities, the Office has six major initiatives for 1984-85:

Crown Corporations: Continue to promote the need for a better accountability framework including comprehensive auditing in Crown corporations. Should Parliament decide that comprehensive auditing in Crown corporations is appropriate and should the Office be given a mandate for such audits, additional resources will be required.

Opinion to Minister of Finance: Finalize negotiations with the Department of Finance to enable the Auditor General to express an annual attest audit opinion on financial statements prepared by the Department of Finance disclosing provincial and territorial income taxes assessed, allocated, paid and due to the provinces and territories.

Audit Standards and Methodology: Develop the following audit guides at an estimated cost of $505,000.

- Auditing Human Resource Management
- Auditing the Planning Function and Processes
- Auditing Management of Research and Development
- Auditing of Financial Management and Control
- Auditing Major Capital Projects
- Auditing of Crown Corporations
- Auditing the Public Accounts

Revise the Comprehensive Audit Manual at an estimated cost of $195,000.

Micro-Technology: Enhance the efficiency of the Office's audit work through broader use of microcomputers and the application of computer-assisted audit techniques. This will involve providing the necessary equipment, training and software.

Interconnect our word processing equipment to increase managerial effectiveness and to support the writing and reporting activities of the Office by minimizing duplicate keying of information.

These initiatives are estimated to cost $220,000 for capital equipment.

Management Information: Continue to refine our management information system so that all levels of management will have the necessary information to measure the productivity of the Office. These refinements will include the development and implementation during 1984-85 of key indicators in support of performance measurement in the areas of audits, professional and methodology development and management support. Appropriate indicators will be identified in future Program Expenditure Plans.

Program Evaluation and Internal Audit: Evaluate Office program components and internal control systems. These evaluations will be conducted by the Assistant Auditor General, Evaluation and Internal Audit, whose position was created in late 1983. This undertaking is expected to cost $300,000 for the 1984-85 fiscal year.

3. Program Effectiveness

The effectiveness of the work of the Office must be viewed in terms of its usefulness in assisting the House of Commons in the scrutiny of government programs, revenues and expenditures. The Public Accounts Committee (PAC) reviews the annual Report and selects certain sections to examine in detail. The Committee calls witnesses from the audited organizations and the audit Office, holds a series of hearings and, finally, reports to the House of Commons. The

minutes of the hearings and the reports reflect the PAC's assessment of the significance of the matters contained in the annual Report. As well, the Committee's reports contain its recommendations on what the audited organization, central agencies or particular ministers should do in response to the Auditor General's observations.

To gauge its effectiveness, the Office carefully analyses the response of the PAC (and, indeed, of all members of the House of Commons) to the matters raised in the Auditor General's annual Report. This analysis is aimed at providing reasonable assurance to the Auditor General that matters considered by him to be significant were also viewed as such by Members of Parliament.

As well, periodic interviews are held with members and former members of the Public Accounts Committee to obtain their views on the usefulness of the information provided in the annual Report and to solicit suggestions on how the Report could be improved. For example, the members interviewed during 1981 and 1982, while expressing their basic satisfaction with the quality of the Report, were concerned about the timeliness of the audit information it contained. As already noted, the Auditor General has since proposed to the Government that the Auditor General Act be amended to permit more frequent reporting.

Many of the matters contained in the annual Report of the Auditor General are in the nature of observed weaknesses in management systems and controls. Wherever possible, the Office makes recommendations addressing these deficiencies. Responsibility for taking corrective action lies with the management of the entity, but the auditor has a professional responsibility to assess the extent to which management has responded to audit observations and recommendations. Through its follow-up work, the Office attempts to determine the degree to which reported weaknesses have been satisfactorily addressed and whether the recommendations from previous audits have produced benefits. These follow-up studies also reassess previous observations in the light of changed circumstances and clarify the status of matters previously reported in management letters.

Integral to the work of the Office are systems and controls designed to ensure adherence to professional standards in carrying out audit examinations. The audit Principal has the basic responsibility for ensuring that the audit is completed on time, within budget and according to the standards. Quality reviews are conducted by staff specialists to ensure that standards and procedures have been followed. Audit Advisory Committees provide advice to the Principal as the audit proceeds. Deputy and Assistant Auditors General exercise final policy and quality control over all audits.

The audit work is also independently assessed through Post Audit Quality Reviews and feedback from audited organizations.

4. Resource Justification

The resource needs of the Office for any one year depend on two variables:

- the number, size and complexity of the individual audits to be conducted during the year; and
- for each audit, the extent of the examination that will be necessary to satisfy the Office's audit and reporting standards.

The following paragraphs briefly describe the kinds of audits that are carried out and the scope and depth associated with each.

Since the Auditor General provides an opinion annually on the Government's summary financial statements, annual audits must be conducted in each department and agency. Moreover, the other entities on whose financial statements the Auditor General reports are also subject to annual audits. All audit examinations that lead to expressing an opinion on financial statements must be extensive enough to satisfy the requirements of generally accepted auditing standards promulgated by the Canadian Institute of Chartered Accountants which must be adhered to whenever an auditor is engaged to provide an opinion on a set of financial statements. In addition to stipulating other requirements, the standards call for an appropriately organized study, evaluation, and testing of those internal controls on which the auditor subsequently relies in determining the nature, extent and timing of auditing procedures. The Office has a well established information base representing the historical costs of carrying out the work needed to express opinions on financial statements and for verifying compliance with parliamentary authority to collect revenues and make expenditures. This information greatly facilitates the budgeting process for this part of the mandate.

As noted earlier, a number of audits carried out to meet the requirements of section 7(2) focus primarily on identifying instances in which departments and agencies have either spent money without due regard to economy or efficiency or have not established satisfactory procedures for measuring the effectiveness of programs. As the size, nature and complexity of operations vary considerably from department to department, the Office carries out analyses to identify and address the most important issues and to ensure that audit resources are applied only to matters of significance.

The Office considers all pertinent factors in deciding what to audit. The following are some of the factors that are considered:

- the significance of a program or activity in terms of the amount of expenditures or revenues, the investment in assets or public impact;
- the extent of recent work carried out by the Office or other auditors;

- the length of time that given programs or activities have existed;
- public or parliamentary interest in an activity; and
- the opportunity to help parliamentarians in examining expenditures, revenues and operations.

These audits must be extensive enough to satisfy the standards and procedures contained in the Office's Comprehensive Auditing Manual and related Audit Guides and Bulletins. The standards and procedures have been developed with assistance from recognized professional bodies.

Audit Principals are responsible for planning these audits and establishing budgets for them. Principals consider the cost of similar audit work in the past, the availability of suitable methodology and skilled personnel, and the nature and significance of the potential audit issues.

To ensure that audit plans and budgets have been properly established, they are "challenged" by the Assistant Auditors General and Deputy Auditors General. The challenge process is to ensure that the Office's resource requirements are reasonable and that the audits carried out will permit the Auditor General to satisfy the requirements of his Act economically, efficiently and effectively. The resources required for a specific audit may vary considerably from initial estimates, depending on the conditions found in the audited organization. Control points throughout the audit are used to review the audit work and to reassess resource requirements and utilization.

Appropriate staff training and development are necessary to carry out audits. As auditing methods evolve and experience is gained, the knowledge must be communicated to staff. Doing so helps to ensure that they are using the latest and most effective audit techniques and that the Office receives value for the money spent on auditing.

Figure 4 shows the relationship between the number of audits planned and the resources required. (See Section II, page 24 for the list of audits.) Based on the Office's time reporting system, the preliminary estimate indicates that a total of approximately 1,400,000 hours will be required to carry out the Legislative Auditing Activity of the Office.

Figure 4: 1984-85 Resource Requirements by Sub-Activity

	Planned No. of Audits	Main Estimates ($000)	% of total
1. Audits			
Annual audits conducted to express an opinion on the Summary Financial Statements of Canada	70	8,845	21.8
Annual Audits of Crown corporations and other entities	88	7,865	19.3
Audits conducted to report section 7(2) matters, with major focus on value-for-money issues	45	12,370	30.5
Other audit work	1	155	0.4
Audits sub-total	204	29,235	72.0
2. Professional and Methodology Development		3,250	8.0
3. Management Support		8,119	20.0
TOTAL		40,604	100.0

Notes to Figure 4:

1. The average cost of audits cannot be determined by dividing the requested resources by the number of planned audits, because many audits extend over more than one year. The total cost includes work completed during the current year, work in progress and follow-up of previous years' work.

2. The cost shown for each area under the Audits sub-activity is based on estimates prior to starting the audit work. Actual costs may vary depending on conditions found in the audited organization.

3. Future Program Expenditure Plans will provide comparative figures.

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 5: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and Wages	26,567	23,328	20,088
Contribution to Employee Benefit Plans	3,369	2,895	2,838
	29,936	26,223	22,926
Goods and Services			
Transportation and Communications	2,600	2,677	2,506
Information	110	121	78
Professional and Special Services	6,527	7,520	6,648
Rentals	246	236	410
Purchased Repair and Upkeep	105	165	117
Utilities, Materials and Supplies	485	466	462
All other expenditures	11	11	21
	10,084	11,196	10,242
Total Operating	40,020	37,419	33,168
Capital			
Construction or Acquisition of Machinery and Equipment	220	280	612
Grants, Contributions and other Transfer Payments	364	339	318
Total Program	40,604	38,038	34,098

2. Personnel Expenditures

Figure 6: Planned Person-Years and Salary Provision

	Planned Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management					
Auditor General	1	1	1	-	103,000
Management	155	144	59	46,850 - 93,040*	64,007
Scientific and Professional					
Auditing	235	164	175	26,604 - 65,770	39,512
Library Science	4	4	3	19,782 - 48,298	28,462
Other	-	1	4	-	-
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	30	24	24	13,250 - 55,226	33,445
Computer Systems Administration	9	6	3	17,872 - 58,508	32,866
Financial Administration	20	69	75	13,193 - 55,220	30,780
Organization and Methods	18	15	41	13,520 - 55,220	35,066
Personnel Administration	14	11	15	13,330 - 60,830	40,913
Other	5	4	8	12,158 - 55,220	37,696
Technical					
Drafting and Illustration	2	2	2	15,557 - 40,310	22,398
General Technical	2	2	1	12,033 - 53,030	25,312
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	85	82	70	12,316 - 30,231	21,128
Data Processing	2	1	-	12,716 - 35,362	21,055
Secretarial, Stenographic and Typing	58	55	60	12,034 - 30,425	21,387
Operational					
General Labour and Trades	-	2	4	14,067 - 38,735	-
General Services	-	1	6	12,627 - 38,088	-
Total	640	588	551		

*Since the OAG is a separate employer and has different classifications for management, the lower limit of the current salary range for the Management group is lower than the PSC salary range. Management also includes Executive Interchange personnel.

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the planned person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

The increase in person-years for 1984-85 is due to a change in the mix of resource utilization. For many years, the Office has relied heavily on the private sector through contracts for professional assistance. This reliance developed, in part, because of the shortage of qualified professionals in the audit and associated fields who could be attracted for continuing full-time employment. The employment market has changed and many highly qualified professionals are now available for continuing full-time employment. The Office has reviewed its past practice and concluded that for a small margin of professional audit work, it would be more efficient and economical to take advantage of these highly qualified professionals, thereby somewhat reducing the reliance on professional service contracts. The increase to salaries is offset by a corresponding reduction in other operating requirements.

3. Grants and Contributions

Figure 7: Details of Grants and Contributions ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Grants:			
International Organization of Supreme Audit Institutions	8	-	-
Contributions:			
Canadian Comprehensive Auditing Foundation	356	339	318

Grant: The International Organization of Supreme Audit Institutions (INTOSAI) is a non-governmental body open to any country which is a member of the United Nations Organization or one of its specialized and approved agencies. Its objective is to promote, between member countries, the exchange of ideas and experience in the field of public accounting and financial control. Canada is represented by the Office of the Auditor General. Membership and participation in INTOSAI carries with it an obligation to contribute financial assistance to the Organization in accordance with an orderly schedule of assessments.

Authority to transfer responsibility for the payment of the grant from the Office of the Comptroller General to the Office of the Auditor General is expected to take effect in the 1984-85 fiscal year.

Contribution: The Canadian Comprehensive Auditing Foundation, incorporated in 1980, operates as a co-operative agency in carrying out fundamental and applied auditing research and provides a forum for exchanging and disseminating comprehensive audit information among professional associations. It also acts as an advisory body to governments and provides professional development programs to teach methodology to comprehensive auditing professionals.

The contribution represents an amount equal to a sustaining membership fee for the Office of the Auditor General.

B. Cost Analysis

1. Figure 8: Program Costs ($000)

	1984-85 Expenditures	Other Costs to be added*	Net Total Cost	Total 1983-84
Auditor General Program	40,604	3,699	44,303	41,583

*Other costs consist of:

	($000)
• accomodation provided without charge by Public Works;	3,096
• other services provided without charge by other departments.	603

C. Additional Information

1. Significant Sections of the Auditor General Act Pertaining to the Mandate of the Auditor General

Section 5. The Auditor General is the auditor of the accounts of Canada, including those relating to the Consolidated Revenue Fund and as such shall make such examiniations and inquiries as he considers necessary to enable him to report as required by this Act.

Section 6. The Auditor General shall examine the several financial statements required by section 55 of the Financial Administration Act to be included in the Public Accounts, and any other statement that the Minister of Finance may present for audit and shall express his opinion as to whether they present fairly information in accordance with stated accounting policies of the federal government and on a basis consistent with that of the preceding year together with any reservations he may have.

Section 7.(1) The Auditor General shall report annually to the House of Commons

(a) on the work of his office; and

(b) on whether, in carrying on the work of his office, he received all the information and explanations he required.

Section 7.(2) Each report of the Auditor General under subsection (1) shall call attention to anything that he considers to be of significance and of a nature that should be brought to the attention of the House of Commons, including any cases in which he has observed that

(a) accounts have not been faithfully and properly maintained or public money has not been fully accounted for or paid, where so required by law, into the Consolidated Revenue Fund;

(b) essential records have not been maintained or the rules and procedures applied have been insufficient to safeguard and control public property, to secure an effective check on the assessment, collection and proper allocation of the revenue and to ensure that expenditures have been made only as authorized;

(c) money has been expended other than for purposes for which it was appropriated by Parliament;

(d) money has been expended without due regard to economy or efficiency; or

(e) satisfactory procedures have not been established to measure and report the effectiveness of programs, where such procedures could appropriately and reasonably be implemented.

Section 8.(1) The Auditor General may make a special report to the House of Commons on any matter of pressing importance or urgency that, in his opinion, should not be deferred until the presentation of his annual report.

Section 11. The Auditor General may, if in his opinion such an assignment does not interfere with his primary responsibilities, whenever the Governor in Council so requests, inquire into and report on any matter relating to the financial affairs of Canada or to public property or inquire into and report on any person or organization that has received financial aid from the Government of Canada or in respect of which financial aid from the Government of Canada is sought.

2. 1984-85 List of Audits

ANNUAL AUDITS CONDUCTED TO EXPRESS AN OPINION ON THE FINANCIAL STATEMENTS OF CANADA

Department of Agriculture
Department of Communications
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission
National Library
Public Archives
Department of Consumer and Corporate Affairs
Restrictive Trade Practices Commission
Ministry of State for Economic Development
Department of Employment and Immigration
Canada Employment and Immigration Commission
Immigration Appeal Board
Department of Energy, Mines and Resources
Atomic Energy Control Board
National Energy Board
Petro-Canada (Appropriation)
Department of the Environment
Department of External Affairs
Canadian International Development Agency
International Joint Commission
Department of Finance
Department of Insurance
Tariff Board
Department of Fisheries and Oceans
Governor General
Department of Indian Affairs and Northern Development
Department of Justice
Canadian Human Rights Commission
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs
Law Reform Commission of Canada
Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada
Supreme Court of Canada
Tax Review Board
Department of Labour
Canada Labour Relations Board
Department of National Defence
Department of National Health and Welfare
Department of National Revenue - Customs and Excise
Department of National Revenue - Taxation
The Senate
House of Commons
Library of Parliament
Privy Council Office
Canadian Intergovernmental Conference Secretariat
Chief Electoral Officer
Commissioner of Official Languages
Public Service Staff Relations Board
Department of Public Works
Canada Mortgage and Housing Corporation (Appropriation)
Department of Regional Industrial Expansion (Includes ITC, DREE)
Cape Breton Development Corporation (Appropriation)
Federal Business Development Bank (Appropriation)
Foreign Investment Review Agency
Ministry of State for Science and Technology
National Research Council of Canada
Department of the Secretary of State of Canada
Advisory Council on the Status of Women
Public Service Commission
Office of the Co-ordinator, Status of Women
Ministry of State for Social Development
Department of the Solicitor General
Correctional Service
National Parole Board
Royal Canadian Mounted Police
Department of Supply and Services
Statistics Canada
Department of Transport
Canadian Transport Commission
Treasury Board Secretariat
Office of the Comptroller General
Department of Veterans Affairs

TOTAL 70

ANNUAL AUDITS OF CROWN CORPORATIONS AND OTHER ENTITIES

Agricultural Products Board
Agricultural Stabilization Board
Army Benevolent Fund
Atlantic Pilotage Authority
Atomic Energy of Canada Limited
Board of Trustees of the Queen Elizabeth II Canadian Fund to Aid in the Diseases of Children
Canada Council
Canada Deposit Insurance Corporation
Canada Harbour Place Corporation
Canada Lands Company Limited
Canada Lands Company (Le Vieux-Port de Montréal) Limited
Canada Lands Company (Mirabel) Limited
Canada Lands Company (Vieux-Port de Québec) Inc.
Canada Museums Construction Corporation Inc.
Canada Pension Plan Account and Canada Pension Plan Investment Fund
Canada Ports Corporation
Canada Post Corporation
Canadian Army Welfare Fund
Canadian Arsenals Limited
Canadian Broadcasting Corporation
Canadian Centre for Occupational Health and Safety
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian Film Development Corporation
Canadian Forces Personnel Assistance Fund
Canadian Grain Commission
Canadian Livestock Feed Board
Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.
Canadian Patents and Development Limited
Canadian Saltfish Corporation
Canagrex
CBC Pension Board of Trustees
Compensation Fund (Yukon Territory)
Crown Assets Disposal Corporation
Defence Construction (1951) Limited
Economic Council of Canada
Exchange Fund Account
Export Development Corporation
Farm Credit Corporation
Fisheries Prices Support Board
Freshwater Fish Marketing Corporation
German Airforce Training in Canada Program
German Army Training Establishment Services Program
Government Annuities Account
Government of the Northwest Territories
Government of the Yukon Territory
Great Lakes Pilotage Authority, Ltd.
International Civil Aviation Organization
International Development Research Centre
International Fisheries Commissions Pension Society
Laurentian Pilotage Authority
Loto Canada Inc.
Market Development Incentive Payments
Medical Research Council
National Arts Centre Corporation
National Battlefields Commission
National Capital Commission
National Energy Board - Cost Recovery Statements
National Film Board
National Museums of Canada
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency and Cost Recovery Statement
Northwest Atlantic Fisheries Organization
Northwest Territories Housing Corporation
Northwest Territories Liquor Control System
Pacific Pilotage Authority
Parliamentary Restaurant
Pinawa Hospital
Royal Canadian Air Force Benevolent Fund
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police (Dependants) Pension Fund
Royal Canadian Mounted Policy Benefit Trust Fund
Science Council of Canada
Self-Supporting Airports and Associated Ground Services Revolving Fund
Social Sciences and Humanities Research Council
Standards Council of Canada
Teleglobe Canada
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated
The Royal Canadian Naval Benevolent Fund
The St. Lawrence Seaway Authority
The Seaway International Bridge Corporation, Ltd.
Unemployment Insurance Account
Uranium Canada, Limited
Vancouver Port Corporation
Workers' Compensation Board (Northwest Territories)
Yukon Housing Corporation
Yukon Liquor Corporation

TOTAL 83

AUDITS CONDUCTED TO REPORT SECTION 7(2) MATTERS, WITH MAJOR FOCUS ON VALUE-FOR-MONEY ISSUES

Government-wide Audits:

Capital Projects
Cash Management Review
Crown Corporations
Efficiency
Impac Follow-up
Information for Parliament
Internal Audit
Management of Real Property
Management of Travel
Payroll Costs Management
Protection of Public Assets

Entities:

Atomic Energy Control Board
Canada Council
Canada Pension Plan
Canadian International Development Agency
Department of Energy, Mines and Resources
Department of the Environment
Department of External Affairs
Department of Finance
Department of Fisheries and Oceans
Department of Indian Affairs and Northern Development
Department of Insurance
Department of Justice
Department of National Defence
Department of National Health and Welfare
Department of National Revenue - Customs and Excise
Department of National Revenue - Taxation
Department of Public Works
Department of Regional Industrial Expansion
Department of the Secretary of State of Canada
Department of Supply and Services - Services
Department of Supply and Services - Supply
Department of Transport
Department of Veterans Affairs
National Arts Centre
National Energy Board
Public Service Commission

TOTAL 37

In addition, a further 8 audits are being considered.

OTHER AUDIT WORK

Oil Import Compensation Program

Vérificateur général du Canada

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1985-III-55
ISBN 0-660-52471-6

Canada: $6.00
à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Vérificateur général du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 5
B. État financier récapitulatif 6
C. Données de base
   1. Introduction 6
   2. Mandat statutaire 7
   3. Objectif du Programme 7
   4. Description du Programme 7
   5. Plan d'exécution du Programme 9
D. Perspective de planification
   1. Contexte 12
   2. Initiatives 12
   3. Efficacité du Programme 14
   4. Justification des ressources 15

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 19
   2. Dépenses en personnel 20
   3. Subventions et contributions 21
B. Analyse des coûts 22
C. Renseignements complémentaires
   1. Articles importants de la Loi sur le vérificateur général traitant du mandat de ce dernier 23
   2. Liste des vérifications (1984-1985) 25

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser $ 37,132,000 pour la réalisation du Programme du vérificateur général. Les autres dépenses, estimées à $ 3,472,000 pour les régimes de pensions, les avantages sociaux des employés et le traitement du vérificateur général, seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985 $	1983-1984 $	Différence $
Budgétaire			
Crédit 25 - Vérificateur général - Dépenses du Programme, subvention inscrite au Budget et contribution..	**37,132,000**	35,476,000	1,656,000
Statutaire - Traitement du vérificateur général.....	**103,000**	92,600	10,400*
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés..	**3,369,000**	2,895,000	474,000
Total du Programme.....	**40,604,000**	38,463,600	2,140,400

* Augmentation répartie sur une période de deux ans

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

- Les demandes présentées par le Bureau pour le Budget des dépenses principal de 1984-1985 représentent un niveau de dépenses équivalant à celui des exercices précédents, compte tenu des rajustements apportés au titre de l'accroissement des coûts (voir page 6).

- Au cours de l'exercice financier 1984-1985, le Bureau prévoit effectuer 204 vérifications dont le coût total sera de 40.6 millions de dollars (voir page 18).

- Le nombre projeté d'années-personnes, par suite du changement apporté au genre de ressources utilisées, a été porté à 640, soit une augmentation de 52 années-personnes (voir page 20).

- Le Bureau est à mettre en place une fonction d'évaluation de programmes et de vérification interne qui sera pleinement opérationnelle en 1984-1985 (voir page 13).

- Le Bureau prévoit devoir verser une subvention annuelle à l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (voir page 21).

B. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévu 1983-1984	Différence
Vérification législative	**40,604**	38,038	2,566
Années-personnes projetées	**640**	588	52

- En ce qui a trait aux crédits demandés pour 1984-1985, l'accroissement de 2.6 millions de dollars, par comparaison aux prévisions établies en 1983-1984, est attribuable aux répercussions de l'inflation sur le coût des traitements, des avantages sociaux des employés, des biens et services, et des subventions et contributions.

- L'accroissement du nombre d'années-personnes (52) est attribuable au changement apporté au genre de ressources utilisées qui a entraîné une réduction des dépenses pour services professionnels et une augmentation des traitements et salaires.

C. Données de base

1. Introduction

La situation du Bureau est unique au sein de l'administration fédérale. Le Bureau de la vérification, du fait qu'il est rattaché au secteur législatif du système, peut effectuer son travail en toute indépendance, sans être lié au gouvernement au pouvoir. Le Bureau a pour principale raison d'être de répondre aux besoins de la Chambre des communes. Par conséquent, les résultats de ses travaux, c'est-à-dire les opinions formulées et les rapports produits sont explicitement destinés à la Chambre des communes qui les utilise pour faire l'examen des programmes, des recettes et des dépenses du gouvernement. Le Bureau relève directement de la Chambre des communes et, par l'intermédiaire du Comité des comptes publics, il doit lui fournir, de la manière la plus efficace et la moins coûteuse, des renseignements découlant des vérifications qui sont pertinents et opportuns. La Loi sur le vérificateur général exige de ce dernier qu'il signale tout sujet qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre des communes. La Loi l'autorise également à obtenir tous les renseignements dont il a besoin pour effectuer son travail et elle donne confirmation de son rôle de mandataire du Parlement auquel il est comptable. Autres traits caractéristiques, le Bureau est un employeur distinct, en vertu de la Loi sur l'emploi dans la

Fonction publique, et il n'est pas assujetti au contrôle des affectations en ce qui a trait aux crédits.

Diverses modifications ont été apportées aux responsabilités du Bureau au cours des années. Les changements les plus récents remontent à 1977, année où est entrée en vigueur la Loi sur le vérificateur général. Cette loi élargissait singulièrement l'étendue des travaux du Bureau et l'obligeait à rendre compte au Parlement de la mesure dans laquelle il y avait utilisation optimale des ressources. Afin de pouvoir respecter les exigences de la nouvelle loi, le Bureau a mis au point une méthode de "vérification intégrée". Le vérificateur général rend compte à la Chambre des communes, dans son Rapport annuel, des vérifications intégrées effectuées auprès des ministères et des organismes de l'État.

2. Mandat statutaire

Le mandat du vérificateur général est précisé dans la Loi de 1977 sur le vérificateur général. La section II, C,1 du présent document présente les principales dispositions de cette loi (voir page 23).

Aux responsabilités décrites dans la Loi sur le vérificateur général s'ajoutent celles décrites par les articles 67(2), 76 et 77 de la Loi sur l'administration financière en ce qui a trait à certaines sociétés de la Couronne (sociétés de mandataire et de propriétaire) et à d'autres entités.

3. Objectif du Programme

L'objectif du vérificateur général est de transmettre des données de vérification appropriées à la Chambre des communes qui s'en servira lors de son examen minutieux visant les programmes, les recettes et les dépenses du gouvernement.

4. Description du Programme

La vérification législative: Le vérificateur général doit faire la vérification des comptes du Canada, de certaines sociétés de la Couronne et d'autres entités de façon à faire rapport selon les exigences de la loi. Cette tâche consiste à émettre des opinions sur les états financiers sommaires du Canada, de certaines sociétés de la Couronne et d'autres entités ainsi qu'à signaler à la Chambre des communes tout sujet qui, de l'avis du vérificateur général, est important.

La vérification législative comporte trois sous-secteurs d'activité:

Les vérifications: Ce sous-secteur d'activité regroupe tous les travaux de vérification effectués par le Bureau. Chaque année, le Bureau effectue des vérifications auprès des ministères et des organismes. L'un des buts principaux de ces vérifications est de permettre au vérificateur général de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada. Ces travaux annuels sont effectués en conformité avec des normes de vérification

généralement reconnues. La réalisation de ces travaux exige l'utilisation d'enquêtes et d'examens par sondage portant sur les opérations, les systèmes et les contrôles financiers et l'utilisation de tout autre procédé jugé nécessaire pour permettre au vérificateur général de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement.

Ces vérifications annuelles permettent également d'évaluer la mesure dans laquelle les ministères et les organismes respectent les textes réglementaires. Les questions importantes relevées au cours des vérifications annuelles font l'objet d'enquêtes et, comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général, elles sont signalées à la Chambre des communes dans les notes de vérification publiées dans le Rapport annuel du vérificateur général.

Le vérificateur général effectue également des vérifications auprès de plusieurs sociétés de la Couronne et de plusieurs sociétés qui sont la propriété de l'État. La vérification annuelle des systèmes et des contrôles financiers permet au vérificateur général de formuler une opinion sur les états financiers de ces sociétés. Tout point important relevé au cours de la vérification est signalé à la Chambre des communes dans le Rapport annuel du vérificateur général.

Le vérificateur général doit également pouvoir formuler une opinion sur les états financiers du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il est le vérificateur attitré de ces territoires et il doit effectuer des travaux de vérification auprès de leur administration et des sociétés qui s'y rattachent.

En dernier lieu, le Bureau, chaque année, doit effectuer des travaux de vérification qui permettront au vérificateur général de formuler une opinion sur d'autres états financiers ou de publier d'autres rapports. Par exemple, le vérificateur général effectue des vérifications auprès d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.

Aux vérifications susmentionnées s'ajoutent celles que le vérificateur général doit effectuer auprès de ministères et d'organismes en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2) de la Loi sur le vérificateur général. Un aspect important de ces vérifications est l'examen de l'utilisation optimale des ressources. Le vérificateur général est donc appelé à signaler les cas où des ministères ou des organismes ont engagé des dépenses sans tenir suffisamment compte des principes d'économie et d'efficience ou ceux où il a observé qu'il n'existait pas de procédés satisfaisants pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport. Le Bureau prévoit effectuer des vérifications de ce genre auprès de chaque entité gouvernementale importante et produire des rapports à ce titre au moins une fois tous les cinq ans. Il effectue également des vérifications d'envergure gouvernementale, lorsque cela est réalisable et utile, qui lui permettent d'examiner, dans le cadre d'une seule et même vérification, des questions communes à plusieurs entités. Les observations et les recommandations découlant de ces vérifications sont également signalées dans le Rapport annuel du vérificateur général.

Les vérifications sont également effectuées à la demande du gouverneur en conseil, en ce qui a trait à toute question relative aux activités financières du Canada ou aux biens publics. Le vérificateur général vérifie notamment le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole.

Une lettre de recommandation est expédiée, lorsque cela est utile, à chaque organisme vérifié afin de lui fournir des renseignements plus détaillés et de l'aider ainsi à combler les lacunes relevées au cours de la vérification.

Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes: Ce sous-secteur d'activité vient appuyer le sous-secteur "Vérifications" et vise à assurer la qualité et la cohérence des travaux de vérification. Le perfectionnement professionnel offre des cours de formation au personnel et aux stagiaires dans quatre grands domaines: comptabilité, vérification intégrée, gestion et communication, et orientation du Bureau. Le service de l'élaboration des méthodes s'occupe de l'élaboration et de la mise en application des normes de vérification, de la gestion des travaux de mise au point des méthodes de vérification et de recherches en vérification. On s'y occupe également de l'examen de la qualité des états financiers des sociétés de la Couronne et d'autres entités et des rapports de vérification produits à leur sujet. Ce service effectue également des études et des analyses sur la manière dont les entités propriété de la Couronne doivent rendre compte de leurs activités et il fournit des conseils aux professionnels du Bureau.

Est également incluse dans les dépenses du sous-secteur "Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes" la contribution annuelle que le Bureau verse à la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (voir la section II, page 21, pour de plus amples renseignements).

Services de soutien à la direction: Ce sous-secteur d'activité comprend les services centraux de soutien ayant trait aux domaines des finances, de l'administration des marchés, du personnel, des langues officielles et de l'administration. Il comprend également les services directs de soutien offerts au vérificateur général ainsi que les services suivants: évaluation de programmes et vérification interne; rédaction, mise au point et publication de bulletins d'information; services de liaison avec les vérificateurs généraux des provinces et les vérificateurs généraux d'autres pays et avec d'autres instituts et organismes professionnels.

Est également incluse dans les dépenses du sous-secteur "Services de soutien à la direction" la subvention annuelle que le Bureau versera à l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (voir la section II, page 21, pour de plus amples renseignements).

5. Plan d'exécution du Programme

Structure de l'activité: L'activité "Vérification législative" est constituée de trois sous-secteurs d'activité, structure qui indique bien la manière dont le Bureau du vérificateur général s'y prend pour atteindre l'objectif qui lui est fixé. Le tableau 2 donne un schéma de cette structure.

Tableau 2: Structure de l'activité

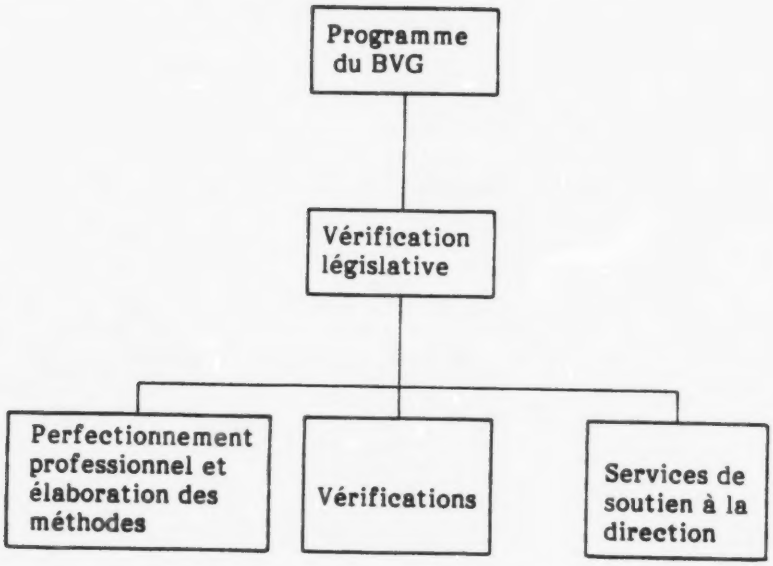

Organisation: Le Bureau du vérificateur général est composé de quatre directions générales et d'un service, comme l'indique le tableau 3, et a son siège à Ottawa. En outre, la Direction générale des opérations de vérification possède des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

Opérations de vérification: Il s'agit là de la direction générale la plus importante du Bureau. Celle-ci est subdivisée par "enveloppes", ces dernières correspondant aux divers domaines d'activités du gouvernement. Un vérificateur général adjoint ou un sous-vérificateur général est chargé des travaux relatifs à chaque enveloppe. La Direction générale a pour principale tâche de planifier les vérifications à effectuer auprès des ministères, des organismes, de certaines sociétés de la Couronne et d'autres entités, d'en assurer la réalisation et de publier les rapports découlant des vérifications. Le personnel qui travaille dans les bureaux régionaux est intégré à la Direction générale des opérations de vérification et a charge de la vérification des organismes gouvernementaux qui ont leurs administrations centrales dans les régions ou dont les programmes sont réalisés en grande partie dans les régions.

Services professionnels: Cette Direction générale fournit des services professionnels de soutien aux équipes de vérification, assure la planification et la réalisation de certaines vérifications d'envergure gouvernementale et études spéciales et joue un rôle important dans la mise au point de la méthodologie de la vérification intégrée. Elle s'occupe également des services internes de formation et de perfectionnement et fournit des services similaires à des organismes externes par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (voir la section II, page 21, pour de plus amples renseignements).

Évaluation de programmes et vérification interne: Ce service est chargé d'évaluer les résultats, ainsi que la rentabilité des programmes du Bureau, et d'évaluer les systèmes et les méthodes de contrôle interne.

Services administratifs: Cette Direction générale fournit des services centraux de soutien au Bureau. Elle est constituée des cinq directions suivantes: Administration, Finances, Administration des contrats, Personnel et Langues officielles.

Cabinet du vérificateur général: Cette Direction générale est chargée de contrôler le contenu, la traduction et la publication des rapports présentés au Parlement. Elle s'occupe également des services de liaison avec le Parlement et de communication, de la coordination de la planification stratégique au sein du Bureau, des questions juridiques intéressant le Bureau et des relations avec les vérificateurs généraux des provinces, les vérificateurs généraux d'autres pays et d'autres instituts et organismes professionnels. Elle assure également la coordination du programme de bourses auquel participe le Bureau. En vertu de ce programme, des vérificateurs et des comptables d'autres pays font des stages d'une année au Bureau.

Tableau 3: Ressources (1984-1985) par organisation et activité (en milliers de dollars)

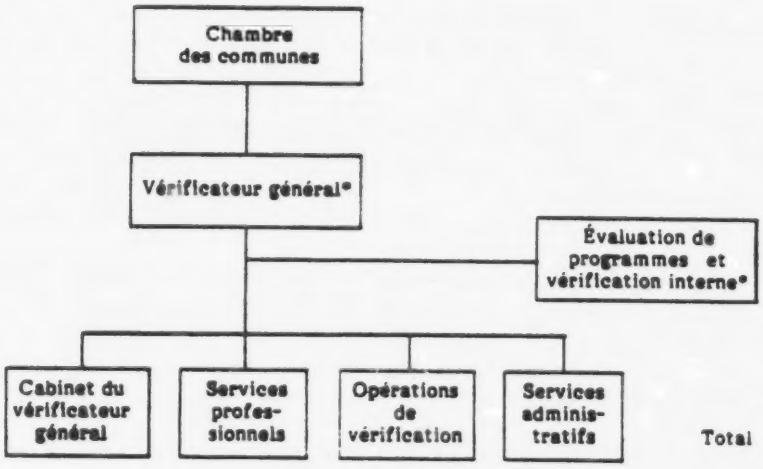

Vérification législative	1,830	8,325	23,145	7,304	40,604
Années-personnes					
Administration centrale	27	118	249	139	533
Régions			107		107
Total	27	118	356	139	640

* Prévisions et années-personnes ajoutées au Cabinet du vérificateur général.

D. Perspective de planification

1. Contexte

La Loi sur le vérificateur général précise les responsabilités et les pouvoirs confiés au Bureau du vérificateur général. À l'heure actuelle, une seule modification est prévue à la Loi. En effet, le vérificateur général a demandé au gouvernement l'autorisation de présenter plus fréquemment des rapports à la Chambre des communes. Le texte actuel de la Loi n'exige qu'un seul rapport annuel. Cette modification, si elle est approuvée, n'augmentera pas la charge de travail du Bureau.

Les facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur le travail du Bureau sont les suivants:

- l'accroissement des recettes et des dépenses du gouvernement;
- l'accroissement de l'étendue et de la complexité des opérations gouvernementales et l'accroissement du nombre de missions de vérification auprès des sociétés de la Couronne;
- des modifications à la structure de l'administration fédérale;
- la modification de la nature et de la qualité des normes de comptabilité et de communication de l'information en vigueur au gouvernement;
- la modification de la qualité des systèmes financiers et des systèmes de contrôle de gestion en vigueur dans les ministères et les organismes du gouvernement, notamment l'élargissement des services de vérification interne et d'évaluation de programmes.

L'un des secteurs d'opérations du gouvernement, celui des entités propriété de la Couronne, s'est accru de manière importante. On ignore pour le moment de quelle manière cet état de choses influera sur le Bureau.

2. Initiatives

Aux activités de vérification habituelles du Bureau s'ajoutent, pour 1984-1985, six grands projets:

Sociétés de la Couronne: Continuer d'exiger des sociétés de la Couronne qu'elles rendent mieux compte de leurs activités et préconiser l'utilisation de la vérification intégrée pour ces sociétés. Le Bureau aura besoin de ressources supplémentaires si jamais le Parlement juge utile le recours à la vérification intégrée pour ces sociétés et si ce dernier confie ces vérifications à notre Bureau.

Opinion destinée au ministre des Finances: Mettre au point l'entente avec le ministère des Finances pour permettre au vérificateur général de formuler chaque année, une opinion découlant de la vérification d'attestation des états financiers établis par le ministère des Finances, états financiers qui présentent des données sur la perception de l'impôt sur le revenu au nom des provinces et des territoires, la répartition établie à ce titre, ainsi que les sommes versées et à verser aux provinces et aux territoires.

Normes et méthodes de vérification: Investir quelque $ 505,000 pour la rédaction de guides de vérification portant sur les sujets suivants:

- Vérification de la gestion des ressources humaines
- Vérification de la fonction et des processus de planification
- Vérification de la gestion de la recherche et du développement
- Vérification de la gestion et du contrôle financiers
- Vérification des importants projets d'immobilisations
- Vérification des sociétés de la Couronne
- Vérification des Comptes publics

Réviser le Manuel de vérification intégrée, à un coût estimatif de $ 195,000.

Technologie de la micro-informatique: Accroître l'efficience des travaux de vérification effectués par le Bureau grâce à une utilisation plus grande des micro-ordinateurs et des techniques de vérification informatisés. À cette fin, le Bureau doit fournir à son personnel la formation, le matériel et les logiciels requis.

Assurer l'interconnection des appareils de traitement de texte afin d'accroître l'efficacité de la gestion, et réduire la duplication des entrées de données afin de faciliter la tâche de rédaction et de publication des textes.

Le Bureau prévoit investir $ 220,000 au chapitre de l'équipement.

Information de gestion: Poursuivre la mise au point du système d'information de gestion afin que les gestionnaires de tous les niveaux puissent posséder l'information requise pour mesurer la productivité du Bureau. Parmi les améliorations prévues, il faut citer la mise au point et l'utilisation, au cours de 1984-1985, d'indicateurs clés de mesure du rendement dans les secteurs de vérifications, du perfectionnement professionnel et de l'élaboration des méthodes, et des services de soutien à la direction. Ces indicateurs seront décrits dans les prochains plans de dépenses du Programme.

Évaluation de programmes et vérification interne: Cette activité servira à évaluer les composantes du programme du Bureau et ses systèmes de contrôle interne. La responsabilité de ces évaluations est confiée au vérificateur général adjoint responsable de l'évaluation de programmes et de la vérification interne, dont le poste a été créé à la fin de 1983. Les dépenses à ce titre sont évaluées à $ 300,000 pour l'exercice financier 1984-1985.

3. Efficacité du Programme

L'efficacité du travail du Bureau est fonction de la mesure dans laquelle ce travail permet à la Chambre des communes de mieux examiner les programmes, les recettes et les dépenses du gouvernement. Le Comité des comptes publics (CCP) examine le Rapport annuel; il en choisit certaines parties pour un examen plus détaillé. Des représentants des organismes vérifiés et du Bureau de la vérification sont appelés à témoigner devant le comité, lequel, après avoir tenu une série d'audiences, fait rapport à la Chambre des communes. Les procès-verbaux des audiences et les rapports du CCP indiquent l'importance que ce dernier attache à certaines des questions signalées dans le Rapport annuel. En outre, dans ses rapports, le comité présente ses recommandations sur la manière dont l'organisme vérifié, les organismes centraux ou certains ministères devraient agir pour donner suite aux observations du vérificateur général.

Le Bureau, afin de mesurer son efficacité, analyse attentivement les commentaires du CCP (et, bien sûr, ceux de tous les députés de la Chambre des communes) en ce qui a trait aux questions présentées dans le Rapport annuel du vérificateur général. Cette analyse a surtout pour but de fournir au vérificateur général l'assurance que les questions qu'il juge importantes le sont également pour les députés.

Les représentants du Bureau ont également des entrevues avec les membres actuels ou avec d'anciens membres du Comité des comptes publics afin de savoir s'ils jugent utile l'information fournie dans le Rapport annuel et afin d'obtenir des suggestions sur la manière d'améliorer ce Rapport. Par exemple, les membres du Comité interrogés au cours de 1981 et de 1982 jugeaient, de manière générale, satisfaisante la qualité du Rapport mais s'interrogaient sur l'à-propos de l'information qu'il présentait. Comme cela a déjà été indiqué, le vérificateur général a depuis suggéré au gouvernement que la Loi sur le vérificateur général soit modifiée de manière à ce que des rapports soient présentés plus fréquemment à la Chambre.

Plusieurs des points signalés dans le Rapport annuel du vérificateur général ont trait aux faiblesses des systèmes et des contrôles de gestion relevées au cours des vérifications. Chaque fois qu'il le peut, le Bureau formule des recommandations sur la manière de combler ces lacunes. Il appartient à la direction de l'entité de prendre les mesures correctives qui s'imposent, mais le vérificateur a le devoir, professionnellement, d'évaluer la mesure dans laquelle la direction a tenu compte des observations et des recommandations formulées à la suite de la vérification. Le Bureau effectue des travaux de suivi qui lui permettent d'évaluer la mesure dans laquelle les faiblesses signalées ont été corrigées de manière satisfaisante et de vérifier si les recommandations formulées à la suite des vérifications précédentes ont donné des résultats. Ces études de suivi permettent également de réévaluer les observations précédentes en tenant compte de l'évolution de la situation et de faire le point sur les questions signalées antérieurement dans les lettres à la direction.

Le Bureau possède également des systèmes et des contrôles qui lui permettent de vérifier si les vérificateurs effectuent leur travail en respectant les normes professionnelles. Il appartient, en premier lieu, au directeur principal chargé de la vérification de voir à ce que cette dernière soit achevée dans les délais prévus, sans dépassement des budgets établis et en conformité avec les normes reconnues. Des spécialistes effectuent des examens de la qualité afin de vérifier si les normes et les procédés ont été respectés. Des comités consultatifs de vérification fournissent des conseils aux directeurs principaux au fur et à mesure que progressent les travaux de vérification. Le contrôle final de l'application des politiques et de la qualité de toutes les vérifications appartient aux sous-vérificateurs généraux et aux vérificateurs généraux adjoints.

Des examens de la qualité après la vérification et les commentaires des organismes vérifiés permettent également d'effectuer une évaluation impartiale des travaux de vérification.

4. Justification des ressources

Il faut, pour établir les besoins en ressources du Bureau au cours d'une année, tenir compte des deux variables suivantes:

- le nombre, l'importance et la complexité des vérifications à effectuer au cours de l'année;
- l'étendue des examens à effectuer, pour chaque vérification, pour que soient respectées les normes de vérification et les normes de rapports en vigueur au Bureau.

Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les genres de vérifications effectuées ainsi que l'étendue et l'importance de chacune.

Le vérificateur général, puisqu'il doit formuler chaque année une opinion sur les états financiers sommaires du gouvernement, doit effectuer des vérifications annuelles auprès de chaque ministère et organisme. Des vérifications sont également effectuées chaque année auprès d'autres entités dont les états financiers doivent être examinés par le vérificateur général. Toutes les vérifications à la suite desquelles le vérificateur formule une opinion sur les états financiers doivent être conçues de manière à respecter les exigences des normes de vérification généralement reconnues que préconise l'Institut Canadien des Comptables Agréés, normes que le vérificateur est tenu de respecter lorsqu'il lui faut fournir une opinion sur un ensemble d'états financiers. Entre autres exigences, ces normes demandent que soient soumis à des études, des évaluations et des sondages bien structurés, les contrôles internes sur lesquels le vérificateur s'appuiera subséquemment pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédés de vérification. Le Bureau possède une solide base de données empiriques sur les coûts des travaux requis pour formuler des opinions sur les états financiers et pour vérifier le respect des textes parlementaires régissant la perception des recettes et l'engagement des dépenses. Ces renseignements aident grandement à l'établissement du budget des travaux qu'exige ce volet du mandat du Bureau.

Comme cela a déjà été indiqué, un certain nombre de vérifications, effectuées en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2), visent surtout à relever les cas où des ministères et des organismes ont utilisé des deniers publics sans tenir dûment compte des principes d'économie ou d'efficience ou à signaler les cas où il n'existait pas de procédés satisfaisants pour mesurer l'efficacité des programmes. Comme le volume, la nature et la complexité des activités varient grandement d'un ministère à l'autre, le Bureau effectue des analyses lui permettant de déterminer et d'examiner les questions les plus importantes de manière à ce que l'intérêt des sujets abordés justifient les ressources consacrées aux vérifications.

Le Bureau tient compte de tous les facteurs pertinents lorsqu'il lui faut choisir les points à vérifier. Voici certains des facteurs dont il tient compte:

- l'intérêt d'un programme ou d'une activité, compte tenu de l'importance des dépenses ou des recettes, des éléments d'actif ou de l'incidence sur le public;
- l'étendue des travaux récents effectués par le Bureau ou par d'autres vérificateurs;
- la durée des programmes ou des activités;
- l'intérêt du public ou du Parlement pour une activité;
- la possibilité d'aider les parlementaires dans leur examen des dépenses, des recettes et des activités du gouvernement.

L'étendue de ces vérifications doit permettre de satisfaire aux normes et aux procédés décrits dans le Manuel de vérification intégrée du Bureau et dans les guides et bulletins de vérification. Ces normes et procédés ont été mis au point avec l'aide d'organismes professionnels reconnus.

Il appartient aux directeurs principaux de voir à la planification de ces vérifications et à l'établissement des budgets appropriés. Les directeurs principaux tiennent alors compte du coût de travaux similaires effectués dans le passé, de l'existence de méthodes satisfaisantes d'examen, du personnel qualifié dont ils disposent ainsi que de la nature et de l'importance des questions que l'on désire vérifier.

Les vérificateurs généraux adjoints et les sous-vérificateurs généraux font un examen critique des plans et des budgets de vérification afin d'en vérifier la qualité et la pertinence. Ce processus d'examen critique permet au Bureau d'avoir la certitude que le volume des ressources utilisées est raisonnable et que les vérifications effectuées permettront au vérificateur général de s'acquitter de manière économique, efficiente et efficace du mandat que lui confie la Loi. L'écart entre les ressources prévues et les ressources requises pour une vérification donnée peut varier grandement, compte tenu de la situation observée au sein de l'organisme vérifié. Le déroulement de la vérification comporte divers points de contrôle permettant d'examiner le travail de vérification et de réévaluer les besoins en ressources et l'utilisation de ces dernières.

L'exécution des vérifications exige que le personnel possède la formation et les connaissances requises. Il doit être au courant de l'évolution des méthodes de vérification et de l'expérience acquise en ce domaine. Les services de formation et de perfectionnement permettent donc au personnel d'utiliser les techniques de vérification les plus modernes et les plus efficaces et le Bureau peut ainsi faire une utilisation optimale des ressources consacrées à la vérification.

Le tableau 4 décrit le rapport existant entre le nombre de vérifications prévues et les ressources requises (voir la liste des vérifications à la section II, page 25). Les données fournies par le système de rapports d'utilisation du temps du Bureau indiquent, selon une estimation provisoire, qu'il faudra environ 1,400,000 heures pour réaliser les activités de vérification législative du Bureau.

Tableau 4: Besoins en ressources par sous-secteur d'activité (1984-1985)

	Nombre de vérifications prévues	Budget des dépenses principal (en milliers de dollars)	Pourcentage du total
1. Vérifications			
Vérifications annuelles permettant de formuler une opinion sur les états financiers sommaires du Canada	70	8,845	21.8
Vérifications annuelles auprès des sociétés de la Couronne et d'autres entités	88	7,865	19.3
Vérifications effectuées en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(2) - accent sur l'utilisation optimale des ressources	45	12,370	30.5
Autres travaux de vérification	1	155	0.4
Vérifications - total partiel	204	29,235	72.0
2. Perfectionnement professionnel et élaboration des méthodes		3,250	8.0
3. Services de soutien à la direction		8,119	20.0
TOTAL		40,604	100.0

Notes afférentes au tableau 4:

1. Il est impossible de calculer le coût moyen des vérifications en divisant les ressources requises par le nombre de vérifications prévues. En effet, plusieurs vérifications s'étendent sur plus d'un an. Le coût total comprend le coût des travaux effectués au cours de l'année, le coût des travaux en voie de réalisation et le coût des études de suivi relatives aux travaux des années précédentes.
2. Le coût indiqué pour chaque domaine du sous-secteur d'activité "Vérifications" est basé sur les estimations établies avant le début des travaux de vérification. Les coûts réels varieront selon la situation observée au sein de l'organisme vérifié.
3. Les prochains plans de dépenses du Programme fourniront des données comparatives.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévu 1983-1984	Réel 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	26,567	23,328	20,088
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,369	2,895	2,838
	29,936	26,223	22,926
Biens et services			
Transports et communications	2,600	2,677	2,506
Information	110	121	78
Services professionnels et spéciaux	6,527	7,520	6,648
Location	246	236	410
Achat de services de réparation et d'entretien	105	165	117
Services publics, fournitures et approvisionnements	485	466	462
Toutes autres dépenses	11	11	21
	10,084	11,196	10,242
Total des dépenses de fonctionnement	40,020	37,419	33,168
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	220	280	612
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	364	339	318
Total du Programme	40,604	38,038	34,098

2. Dépenses en personnel

Tableau 6: Années-personnes projetées et provision pour le traitement

	Années-personnes projetées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Direction					
Vérificateur général	1	1	1	-	103,000
Gestion	155	144	59	46,850 - 93,040*	64,007
Scientifique et professionnelle					
Vérification	235	164	175	26,604 - 65,770	39,512
Bibliothéconomie	4	4	3	19,782 - 48,298	28,462
Autre	-	1	4	-	-
Administration et service extérieur					
Services administratif	30	24	24	13,250 - 55,226	33,445
Gestion des systèmes d'ordinateurs	9	6	3	17,872 - 58,508	32,866
Gestion des finances	20	69	75	13,193 - 55,220	30,780
Organisation et méthodes	18	15	41	13,520 - 55,220	35,066
Gestion du personnel	14	11	15	13,330 - 60,830	40,913
Autre	5	4	8	12,158 - 55,220	37,696
Technique					
Dessin et illustration	2	2	2	15,557 - 40,310	22,398
Techniciens divers	2	2	1	12,033 - 53,030	25,312
Soutien administratif					
Commis aux écriture et aux règlements	85	82	70	12,316 - 30,231	21,128
Traitement mécanique des données	2	1	-	12,716 - 35,362	21,055
Secrétariat, sténographique et dactylographie	58	55	60	12,034 - 30,425	21,387
Exploitation					
Manoeuvre et hommes de métier	-	2	4	14,067 - 38,735	-
Services divers	-	1	6	12,627 - 38,088	-
Total	640	588	551		

* Le BVG étant un employeur distinct et comptant diverses classifications de gestionnaires, le salaire minimum du groupe de la gestion est en deçà de la même échelle salariale de la Commission de la Fonction publique (CFP). La gestion peut aussi comprendre le personnel du Programme de permutation des cadres.

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes projetées pour le Programme. Dans la colonne du traitement figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisé par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

L'augmentation du nombre d'années-personnes en 1984-1985 est attribuable au changement apporté au genre de ressources utilisées. Depuis plusieurs années, le Bureau a eu souvent recours aux services de professionnels du secteur privé. Cette utilisation de contractuels était justifiée, en partie, par la pénurie de professionnels, qualifiés dans le domaine de la vérification et dans des domaines connexes, qu'auraient intéressés un emploi à temps plein au Bureau. Les conditions du marché du travail ont changé et plusieurs professionnels hautement qualifiés accepteraient maintenant un emploi de ce genre. Le Bureau a examiné ses pratiques et a conclu qu'il serait plus efficient et plus économique, pour un volume restreint de travaux de vérification, d'embaucher ces professionnels hautement qualifiés, ce qui lui permettrait de réduire quelque peu l'utilisation des contrats de services professionnels. L'augmentation au titre des traitements est compensée par une réduction équivalente d'autres besoins opérationnels.

3. Subventions et contributions

Tableau 7: Ventilation des subventions et des contributions (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévu 1983-1984	Réel 1982-1983
Subventions:			
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques	8	-	-
Contributions:			
Fondation canadienne pour la vérification intégrée	356	339	318

Subvention: L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est un organisme non gouvernemental auquel peut adhérer tout pays membre des Nations Unies ou tout pays membre d'un de ses organismes spécialisés et reconnus. L'objectif de cette organisation est de promouvoir, entre les pays membres, l'échange d'idées et la communication de l'expérience acquise dans le domaine de la comptabilité publique et du contrôle financier. Le Bureau du vérificateur général représente le Canada au sein de

cette organisation. Les membres de l'INTOSAI doivent verser une aide financière à l'organisation selon un barème préétabli de cotisations.

L'autorisation de transférer, du Bureau du Contrôleur général au Bureau du vérificateur général, la responsabilité du versement de cette subvention devrait être officiellement octroyée au cours de l'exercice financier 1984-1985.

Contribution: La Fondation canadienne pour la vérification intégrée, constituée en 1980, est un organisme coopératif qui s'occupe de recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de la vérification et qui assure l'échange et la diffusion, entre associations professionnelles, de renseignements sur la vérification intégrée. Il fait également office d'organisme consultatif auprès des gouvernements et offre des programmes de perfectionnement aux spécialistes de la vérification intégrée.

La contribution versée par le Bureau du vérificateur général représente un montant égal à celui d'une cotisation de membre bienfaiteur.

B. Analyse des coûts

1. Tableau 8: Coûts du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses 1984-1985	Ajouter autres coûts*	Coût net total	Total 1983-1984
Programme - Vérificateur général	40,604	3,699	**44,303**	41,583

*Autres coûts: (en milliers de dollars)

- locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics; 3,096
- autres services fournis gratuitement par d'autres ministères. 603

C. Renseignements complémentaires

1. Articles importants de la Loi sur le vérificateur général traitant du mandat de ce dernier

Article 5. Le vérificateur général est le vérificateur des comptes du Canada, y compris ceux qui ont trait au Fonds du revenu consolidé et, à ce titre, il effectue les examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour lui permettre de faire rapport comme l'exige la présente loi.

Article 6. Le vérificateur général examine les différents états financiers qui doivent figurer dans les comptes publics en vertu de l'article 55 de la Loi sur l'administration financière et tous autres états que lui soumet le ministre des Finances pour vérification; il indique si les états sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale et selon une méthode compatible avec celle de l'année précédente; il fait éventuellement des réserves.

Article 7.(1) Le vérificateur général prépare à l'intention de la Chambre des communes un rapport annuel dans lequel

a) il fournit des renseignements sur les activités de son bureau; et

b) il indique s'il a reçu, dans l'exercice de ses activités, tous les renseignements et éclaircissements réclamés.

Article 7.(2) Dans le rapport mentionné au paragraphe (1), le vérificateur général signale tout sujet qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre des communes, notamment les cas où il a constaté que

a) les comptes n'ont pas été tenus d'une manière fidèle et régulière ou des deniers publics n'ont pas fait l'objet d'un compte rendu complet ou n'ont plus été versés, lorsque cela est légalement requis au Fonds du revenu consolidé;

b) les registres essentiels n'ont pas été tenus ou les règles et procédures utilisées ont été insuffisantes pour sauvegarder et contrôler les biens publics, assurer un contrôle efficace des cotisations, du recouvrement et de la répartition régulière du revenu et assurer que les dépenses effectuées ont été autorisées;

c) des sommes d'argent ont été dépensées à d'autres fins que celles auxquelles le Parlement les avait affectées;

d) des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience; ou

e) des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en oeuvre.

Article 8.(1) Le vérificateur général peut adresser un rapport spécial à la Chambre des communes sur toute affaire d'une importance et d'une urgence telles qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel.

Article 11. Le vérificateur général peut, à la demande du gouverneur en conseil et s'il estime que la mission n'entrave pas ses responsabilités principales, faire une enquête et dresser un rapport sur toute question relative aux affaires financières du Canada ou aux biens publics, ainsi que sur toute personne ou organisation qui a reçu ou sollicité l'aide financière du gouvernement du Canada.

2. Liste des vérifications (1984-1985)

VÉRIFICATIONS ANNUELLES PERMETTANT DE FORMULER UNE OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU CANADA

Ministère de l'Agriculture
Ministère des Communications
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Bibliothèque nationale
Archives publiques
Ministère de la Consommation et des Corporations
Commission sur les pratiques restrictives du commerce
Département d'État au Développement économique
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
Commission d'appel de l'immigration
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Commission de contrôle de l'énergie atomique
L'Office national de l'énergie
Petro-Canada (crédits)
Ministère de l'Environnement
Ministère des Affaires extérieures
L'Agence canadienne de développement international
La Commission mixte internationale
Ministère des Finances
Département des Assurances
Commission du tarif
Ministère des Pêches et des Océans
Gouverneur général
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère de la Justice
La Commission canadienne des droits de la personne
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale
La Commission de réforme du droit du Canada
Bureaux du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada
La Cour suprême du Canada
La Commission de révision de l'impôt
Ministère du Travail
Le Conseil canadien des relations du travail
Ministère de la Défense nationale
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ministère du Revenu national - Douanes et Accise
Ministère du Revenu national - Impôt
Le Sénat
La Chambre des communes
La Bibliothèque du Parlement
Bureau du Conseil privé
Le Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes
Le directeur général des élections
Le commissaire aux langues officielles
La Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Ministère des Travaux publics
La Société canadienne d'hypothèques et de logement (crédits)
Ministère de l'Expansion industrielle régionale
Société de développement du Cap-Breton (crédits)
La Banque fédérale de développement (crédits)
L'Agence d'examen de l'investissement étranger
Département d'État chargé des Sciences et de la Technologie
Le Conseil national de recherches du Canada
Secrétariat d'État du Canada
Conseil consultatif de la situation de la femme
La Commission de la Fonction publique
Condition féminine - Bureau de la coordonnatrice
Département d'État au Développement social
Ministère du Solliciteur général
Le Service correctionnel
La Commission nationale des libérations conditionnelles
La Gendarmerie royale du Canada
Ministère des Approvisionnements et Services
Statistique Canada
Ministère des Transports
La Commission canadienne des transports
Le Secrétariat du Conseil du Trésor
Bureau du contrôleur général
Ministère des Affaires des anciens combattants

TOTAL 70

VÉRIFICATIONS ANNUELLES AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET D'AUTRES ENTITÉS

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent
Administration de pilotage de l'Atlantique
Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée
Administration de pilotage des Laurentides
Administration de pilotage du Pacifique
Administration des Territoires du Nord-Ouest
Administration du Territoire du Yukon
Administration du pipe-line du Nord et l'état sur le recouvrement des frais
Caisse d'assistance du personnel des Forces canadiennes
Caisse de bien-être de l'Armée canadienne
Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale canadienne
Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)
Caisse fiduciaire de bienfaisance de la Gendarmerie royale du Canada
Canadian National (West Indies) Steamships Limited
Canagrex
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Centre de recherches pour le développement international
Commission canadienne du lait
Commission canadienne des grains
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission de la Capitale nationale
Commission des champs de bataille nationaux
Commission des indemnités d'accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest
Compte d'assurance-chômage
Compte des rentes sur l'État
Compte du Fonds des changes
Compte du régime de pensions du Canada et Fonds de placement du régime de pensions du Canada
Conseil canadien des normes
Conseil de fiducie de la caisse de retraite de la Société Radio-Canada
Conseil de fiducie du fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II pour les maladies d'enfance
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil des sciences du Canada
Conseil économique du Canada
Conseils de recherches en sciences humaines
Construction de défense (1951) Limitée
Corporation Place du Havre Canada
Corporation commerciale canadienne
Corporation de dispositions des biens de la Couronne
Corporations du Centre national des Arts
Énergie atomique du Canada, Limitée
Fonds d'indemnisation des accidentés du travail du Yukon
Fonds de bienfaisance de l'Armée
Fonds renouvelable des aéroports autonomes et services au sol connexes
Hôpital général de Pinawa
L'Office national de l'énergie - États sur le recouvrement des frais
La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée
Le Conseil des Arts du Canada
Les Arsenaux canadiens Limitée
Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Loto Canada Inc.
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office canadien du poisson salé
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office de stabilisation des prix agricoles
Office des prix des produits de la pêche
Office des produits agricoles
Office national du film
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
Paiements d'incitation à l'expansion des marches
Programme d'entraînement des forces aériennes allemandes du Canada
Programme des services de camp d'entraînement de l'armée allemande
Régie des alcools des Territoires du Nord-Ouest
Régie des alcools du Yukon
Restaurant du Parlement
Société Radio-Canada
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée
Société canadienne des ports
Société canadienne des postes
Société d'assurance-dépôts du Canada
Société de caisse de retraite des Commissions internationales des pêcheries
Société de construction des Musées du Canada Inc.
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Société de logement des Territoires du Nord-Ouest
Société de logement du Yukon
Société du crédit agricole
Société du port de Vancouver
Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée
Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée
Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc.
Société immobilière du Canada Limitée
Société pour l'expansion des exportations
Teleglobe Canada
Uranium Canada Limitée

TOTAL 58

(Renseignements supplémentaires) 25

VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 7(2) - ACCENT SUR L'UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES

Vérifications d'envergure gouvernementale:
Efficience
Examen de la gestion de la trésorerie
Gestion de l'utilisation optimale du personnel
Gestion des biens immobiliers
Gestion des déplacements
Information destinée au Parlement
Projets d'immobilisations
Protection des biens publics
Sociétés de la Couronne
Suivi du PPCG
Vérification interne

Entités:
Centre national des Arts
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la Fonction publique
Département des Assurances
L'Agence canadienne de développement international
Le Conseil des Arts du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ministère de l'Environnement
Ministère de l'Expansion industrielle régionale
Ministère de la Défense nationale
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ministère des Affaires des anciens combattants
Ministère des Affaires extérieures
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère des Approvisionnements et Services-Programme des approvisionnements
Ministère des Approvisionnements et Services-Programme des services
Ministère des Finances
Ministère des Pêches et des Océans
Ministère des Transports
Ministère des Travaux publics
Ministère du Revenu national - Douanes et Accise
Ministère du Revenu national - Impôt
Office national de l'énergie
Régime de pensions du Canada
Secrétariat d'État du Canada

TOTAL 37

De plus, nous envisageons la possibilité d'effectuer 8 autres vérifications.

AUTRES TRAVAUX DE VÉRIFICATION

Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole

POOR

QUALITY

ORIGINAL